

La Salle-et-Chapelle-Aubry

Contexte général



Figure 1 : Localisation de la commune dans la région Sud Loire et Est du Maine-et-Loire

La Salle-et-Chapelle-Aubry se situe au sud de la Loire, à l'ouest du département du Maine-et-Loire.

Le relief est très dépendant du réseau hydrographique. Celui-ci forme des talwegs aux parois plus ou moins abruptes. Le relief est particulièrement marqué au niveau du ruisseau de la Bellière, qui forme la limite administrative ouest de la commune, ainsi qu'au niveau du ruisseau de Frémerit, qui forme une partie de la limite sud. Ces talwegs sont eux-même recoupés par les talwegs de ruisseaux permanents ou non.

L'ouest et le centre du territoire communal sont constitués de terrains métamorphiques sous la forme de micaschistes de la formation des Mauges. Au dessus se trouvent, sur la majeure partie du reste de la commune, des argiles d'altération des terrains protérozoïques et paléozoïques.

Différents types de cavités sont présents sur le territoire de la commune : des souterrains et d'anciens puits et galeries de recherche aurifère (sources : CG49, Service régional d'archéologie, mairie).

Visite du 17 juillet 2012

La réunion s'est tenue avec M. Malinge, maire de la commune et M. Cerisier, adjoint.

Aucun événement de mouvement de terrain particulier ne s'est produit dans la commune.

La commune ne connaît pas de problème de cavités sous voirie.

Les cavités souterraines ne sont pas prises en compte dans la gestion de l'urbanisme au niveau communal.

La commune ne réalise pas d'action de prévention vis-à-vis des cavités souterraines.

A la suite de cet entretien, une visite de terrain a été effectuée par le DLRC d'Angers.

L'aléa mouvements de terrain sur la commune

Description générale

Douze indices de cavités souterraines ont été recensés dans la commune de La Salle-et-Chapelle-Aubry.

En parcourant la commune d'ouest en est, deux souterrains sont d'abord présents au Plessis (source : CG49). Une dépression est visible au niveau de l'un, et un changement de couleur de la végétation au niveau de l'autre (photo 1).

La mairie a également signalé un effondrement survenu en 1900, sur un souterrain, un peu plus à l'ouest des deux premiers. Aucune trace de cet événement n'est visible sur le terrain aujourd'hui.

Aucun événement de mouvement de terrain n'ayant eu lieu depuis 1900 et l'extension des souterrains étant inconnue, une zone d'aléa mouvements de terrain moyen et estimé a été tracée au Plessis.



Photo 1 : Changement de couleur de la végétation au niveau du Plessis



Figure 2 : Zonage au niveau du Plessis

A la Réauté, un souterrain et des fosses d'anciennes mines d'or seraient présents (source : CG49). Aucune trace de ces indices n'est visible sur le terrain. La localisation étant imprécise, un zonage d'aléa faible et estimé a été réalisé à leur aplomb probable.

Au Champ des Minières, au sud-est de la Réauté, un souterrain existe (source : CG49). Une dépression est visible sur le terrain à son niveau (photo 2). L'extension totale de ce souterrain restant inconnue, une zone d'aléa faible et estimée a été tracée au niveau de cet affaissement.



Photo 2 : Affaissement au Champ des Minières

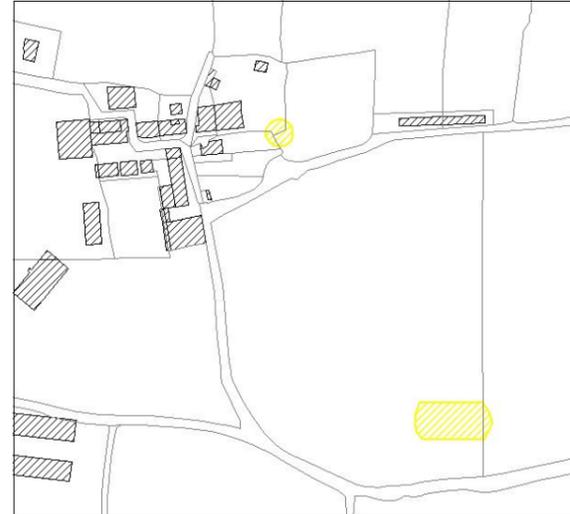


Figure 3 : Zonage au niveau de la Réauté et du Champ des Minières

Une ancienne mine d'or serait présente à la Maison Neuve (source : Service régional d'archéologie). Elle n'est pas visible sur le terrain. Aucun mouvement de terrain n'ayant eu lieu à l'aplomb de cette mine, une zone d'aléa mouvements de terrain faible estimé a été tracée dans cette zone.

Aux Minières, trois indices de cavités sont présents (sources : CG49, mairie) : deux zones de travaux de recherche aurifère par puits avec trois niveaux de galeries souterraines, ainsi qu'une cheminée d'aération rebouchée vers 1910. Une fosse à ciel ouvert est encore visible au niveau de l'un des indices de travaux de recherche aurifère (photo 3). Aucun mouvement de terrain n'ayant eu lieu à l'aplomb de ces galeries, un zonage d'aléa faible et estimé a été réalisé sur l'étendue probable des travaux.



Photo 3 : Fosse à ciel ouvert aux Minières

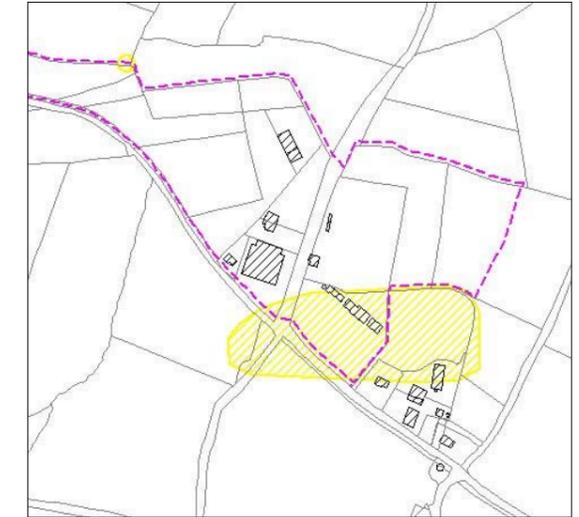


Figure 4 : Zonage au niveau des Minières

Enfin, à la Raimbardière, un souterrain existe (source : CG49). Il n'est pas visible sur le terrain.

Dans ce lieu-dit, deux chambres se seraient également effondrées vers 1910, sur des profondeurs de quelques mètres (source : mairie). Aucun affaissement ou dépression n'est visible sur le terrain.

Aucun événement de mouvement de terrain n'ayant eu lieu depuis 1910 et les extensions du souterrain et des chambres étant inconnues, une zone d'aléa mouvements de terrain moyen et estimé a été tracée à la Raimbardière.



Figure 5 : Zonage au niveau de la Raimbardière

L'aléa mouvements de terrain dans les zones à enjeux

Le zonage global de l'aléa mouvements de terrain, avec une surface d'environ 5 ha, représente une surface minime de la surface totale de la commune.

Afin de préciser le risque mouvements de terrain, il a été défini, en concertation avec la DDT du Maine et Loire, des zones à enjeux à partir des POS et des PLU des communes. Ainsi les zones à enjeux regroupent les zones urbanisées et à urbaniser, les zones de hameaux et de loisirs.

La surface de ces zones à enjeux est de presque 166 ha. Seul 1,20 hectare présente un zonage d'aléa faible, soit 0,72% de la surface des zones à enjeux, et seuls 6 bâtiments sont situés dans ces zones d'aléa faible.

La surface de ces zones à enjeux est de presque 166 ha. Environ 1,2 ha présente un zonage de l'aléa mouvements de terrain, soit 0,72%.

Dans les zones à enjeux, les niveaux d'aléa faible et moyen sont présents, représentant respectivement 0,59% et 0,13% de ces zones.

Si on étudie le bâti (ensemble des habitations, bâtiments administratifs, bâtiments agricoles...de plus de 20 m²), 871 bâtiments se situent dans les zones à enjeux. 6 de ces bâtiments, soit 0,69%, sont construits dans des zones présentant un aléa mouvements de terrain.

Dans les zones à enjeux, 3 bâtiments, soit 0,34%, sont situés en zone d'aléa faible estimé, et 3 bâtiments, soit 0,34%, sont situés en zone d'aléa moyen estimé.

Actions à entreprendre

D'après l'article L563-6 du code de l'environnement, il est de la compétence des communes d'établir, en tant que de besoin, une cartographie des cavités sur leur territoire : « *Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence, en informe le maire, qui communique sans délai, au représentant de l'État dans le département et au président du conseil général, les éléments dont il dispose à ce sujet* ».

Ainsi, afin de préciser le risque lié aux cavités souterraines, différentes actions peuvent être envisagées par la commune et/ou les particuliers :

- Sensibiliser les habitants au risque lié à la présence des cavités souterraines par des actions de communication et d'information,
- Réaliser un recensement le plus exhaustif possible des cavités à partir d'une enquête orale approfondie, de recherches complémentaires dans les archives, de visites de terrain et de photo-interprétation,
- Acquérir une connaissance générale des cavités accessibles par le biais d'un diagnostic qui pourrait prendre la forme d'une fiche par cavité (cf annexe 7) et d'un dimensionnement sommaire de chaque cavité,
- Réaliser une reconnaissance complémentaire des indices de cavités (affaissements, témoignages ou archives non confirmés sur le terrain,...) en mettant en œuvre des moyens d'investigation adaptés qui doivent être définis spécifiquement par un bureau d'études spécialisé,
- Prendre en compte l'aléa cavités souterraines dans les documents et décisions d'urbanisme.

C'est à la commune que revient la responsabilité de mettre en place des actions de communication, de réaliser ou faire réaliser un recensement des cavités et indices de cavités présents sur son territoire et de prendre en compte l'aléa cavités souterraines dans l'urbanisme.

En revanche, la reconnaissance et le diagnostic d'une cavité ou d'un indice de cavité relèvent de la responsabilité du ou des propriétaires de cette cavité ou du terrain sur lequel est situé l'indice.

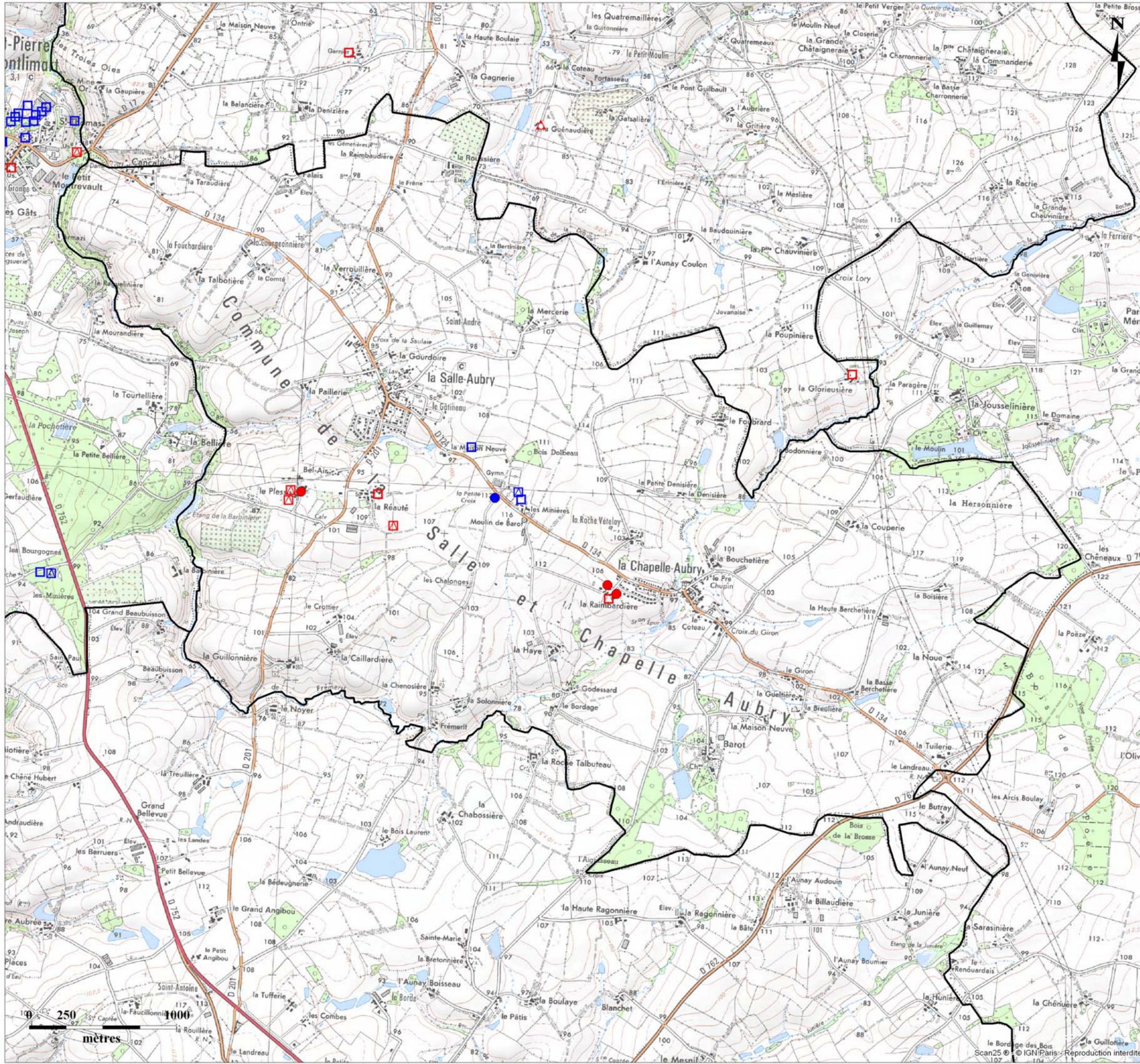
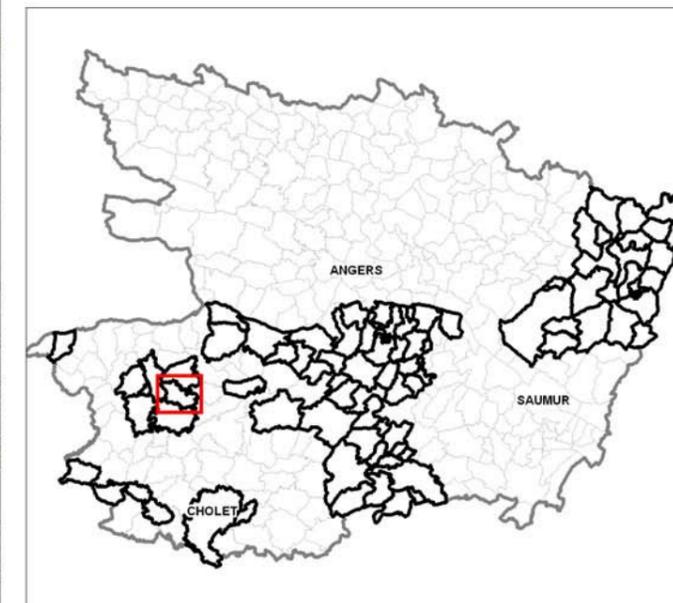
Du fait du petit nombre d'indices de cavités souterraines et du contexte géologique peu propice au creusement par l'homme de cavités souterraines, seule la prise en compte de l'aléa cavités souterraines dans les documents et décisions d'urbanisme est à entreprendre sur la commune de La Salle-et-Chapelle-Aubry.

Atlas des cavités souterraines Sud Loire - Est du département

Carte des indices

Commune de
La Salle-et-Chapelle-Aubry

Planche 1/1



Type de l'indice :

-  Indice recensé en archives, visible sur le terrain
-  Indice recensé en archives, non visible sur le terrain ou non accessible
-  Indice mentionné lors de l'enquête orale, visible sur le terrain
-  Indice mentionné lors de l'enquête orale, non visible sur le terrain ou non accessible
-  Indice de terrain (entrée de cave, effondrement, affaissement, dépression topographique, ...)

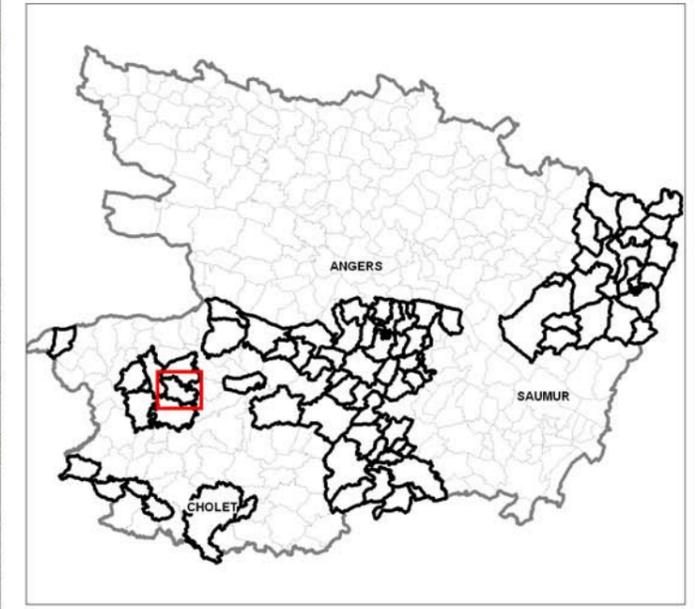
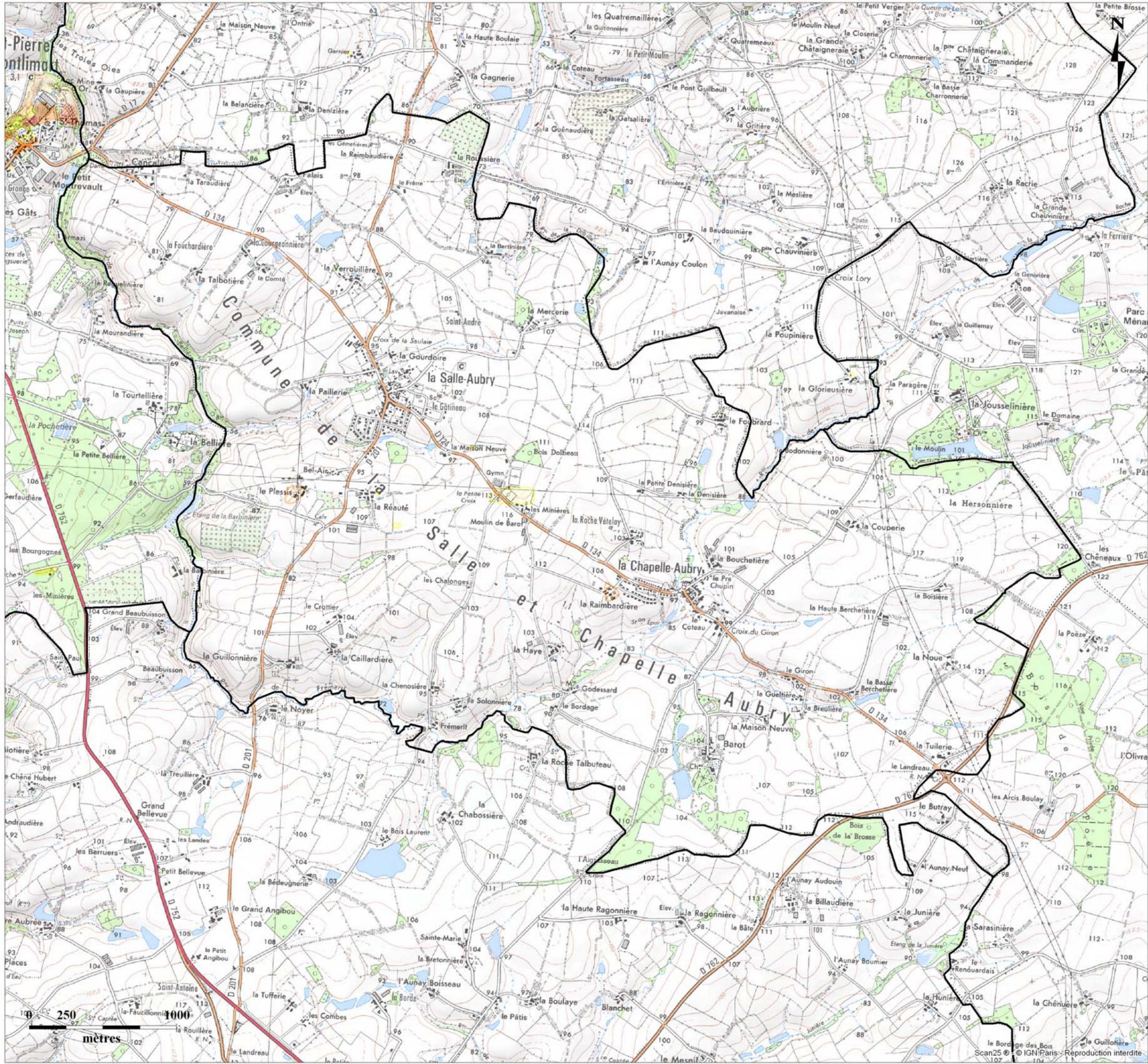
Origine de l'indice :

-  Cavité anthropique : carrière souterraine, troglodyte, cave
-  Cavité anthropique : mine
-  Indice d'origine naturelle (karst, point d'infiltration des eaux, effondrement d'origine naturelle, ...)
-  Indice d'origine indéterminée



Atlas des cavités souterraines Sud Loire - Est du département

Carte des aléas Commune de La Salle-et-Chapelle-Aubry Planche 1/1



- Zonage de l'aléa mouvements de terrain :**
- Aléa faible**
 - Connu (Cavités d'extension connue)
 - Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)
 - Aléa moyen**
 - Connu (Cavités d'extension connue)
 - Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)
 - Aléa fort**
 - Connu (Cavités d'extension connue)
 - Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

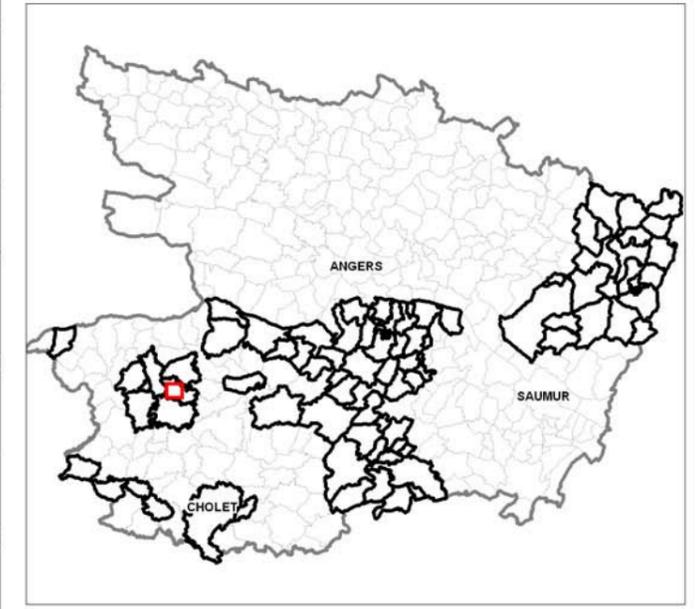
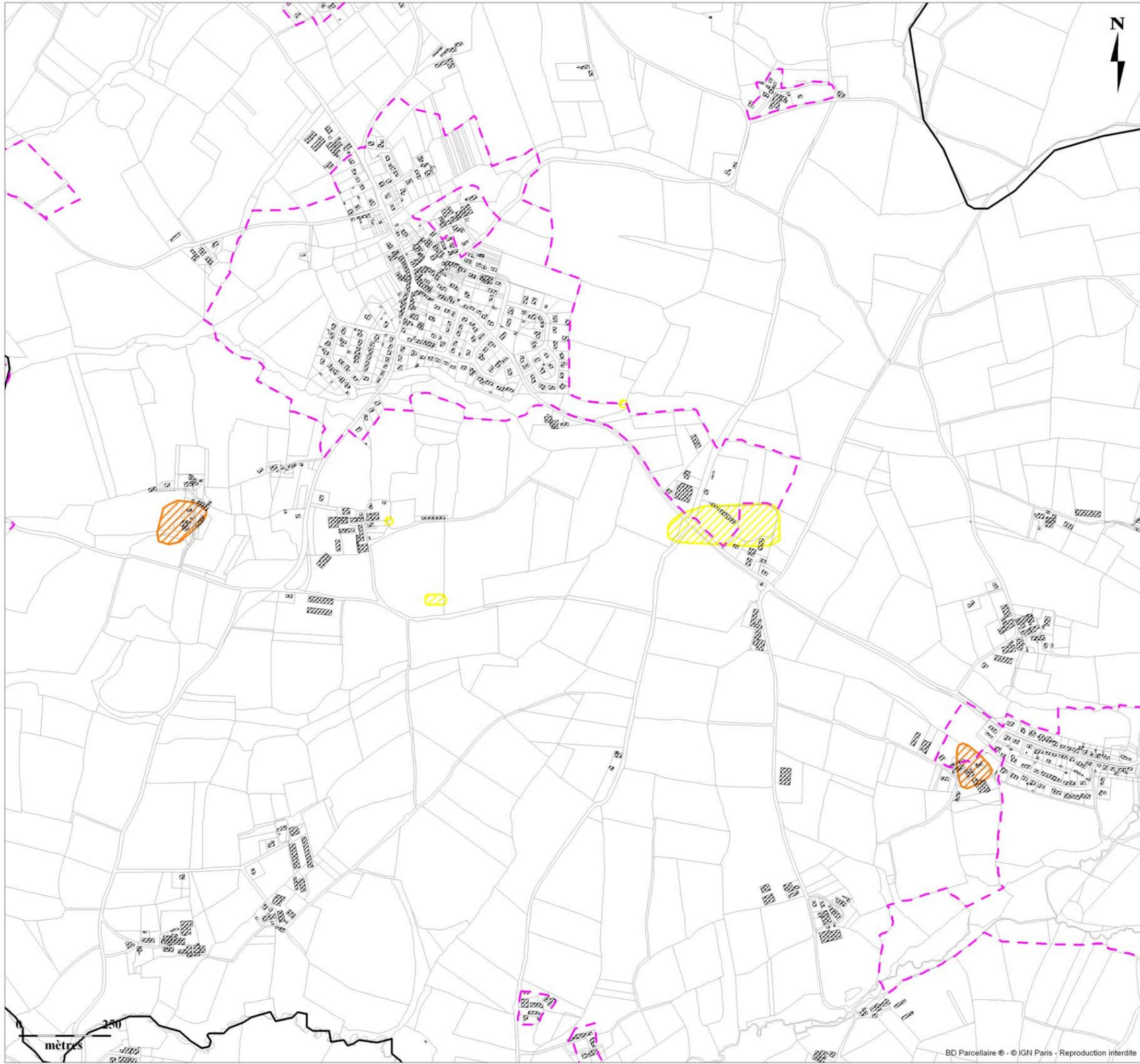


Atlas des cavités souterraines Sud Loire - Est du département

Carte des enjeux et des aléas

Commune de La Salle-et-Chapelle-Aubry

Planche 1/1



- Zone à enjeux
- Zonage de l'aléa mouvements de terrain :**
- Aléa faible**
 - Connu (Cavités d'extension connue)
 - Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)
- Aléa moyen**
 - Connu (Cavités d'extension connue)
 - Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)
- Aléa fort**
 - Connu (Cavités d'extension connue)
 - Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

